



Motion STATUT

Les ingénieurs des TPE réunis en congrès les 7 et 8 décembre 2006,

SE FELICITENT, après l'étape statutaire de 2005, de l'amélioration des conditions de reclassement des TSE et CTPE dans le corps des ITPE et de l'ouverture de la liste d'aptitude aux contrôleurs prévues dans le cadre de la revalorisation statutaire 2006 mais **FUSTIGENT** les retards accumulés dans la parution des textes nécessaires à leur complète application ;

PRENNENT ACTE de la publication tardive par 6 ministères et établissements employeurs d'ITPE, des arrêtés définissant le contingentement et les emplois d'ICTPE 2G et 1G et **EXIGENT** leur aboutissement pour les autres ministères et établissements publics ;

REITERENT LEUR OPPOSITION TOTALE aux décrets "homologie" et "DSL" du 30 décembre 2005 qui créent des situations inégalitaires entre les ITPE détachés dans la FPT suivant leur position administrative, ainsi qu'avec les ingénieurs territoriaux ; ces inégalités de traitement engendreront de tels problèmes de gestion des personnels que le président de l'ADF lui-même s'en est ému au nom de ses mandants ;

RAPPELLENT au ministre délégué aux collectivités locales et au ministre de l'Équipement, leur engagement, exprimé en 2005, d'aboutir avant la mise en œuvre effective des transferts, à deux cadres statutaires à 3 niveaux de grades homologues pour les ITPE et les ingénieurs territoriaux ;

S'INSURGENT contre le procédé dilatoire qui consiste pour chacun des ministères à renvoyer à l'autre la responsabilité du retard des discussions ;

REVENDIQUENT, dans le cadre des transferts issus de la loi du 13 août 2004, une homologie prenant en compte les réels niveaux de fonctions et de responsabilités exercées par les ITPE, IDTPE et ICTPE dans les trois fonctions publiques ;

REVENDIQUENT que cette étape de revalorisation statutaire conduise à la création et la mise en œuvre pour le corps des ITPE d'un statut inter-fonctions publiques permettant une réelle fluidité entre les fonctions publiques, ce statut devant conforter les garanties collectives de gestion au service de la construction de parcours riches et dynamiques et du développement des compétences, pour satisfaire les besoins du service public ;

EXIGENT dans ce cadre l'obtention du hors échelle B pour le 3^{ème} niveau de grade, afin de permettre l'accès normal des ingénieurs concernés aux postes et responsabilités de la haute fonction publique de l'État et des collectivités territoriales, dans les mêmes conditions que les autres corps positionnés sur ces mêmes emplois, et **EXIGENT** dans le même cadre la revalorisation complète des 1^{er} et 2^{ème} niveaux de grades telle que revendiquée et non aboutie dans le statut 2005 ;

EXIGENT en conséquence de l'administration l'établissement d'un calendrier précis dans l'objectif d'aboutir, après concertation, à la signature des décrets statutaires avant la fin 2007 ;

APPELLENT les sections à se mobiliser avec les représentants locaux de l'AITF ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications, en lien avec l'AITF.